Genre du véhicule Chariot à moteur	Marque STEWA	2 0 2 K S	Fiche d'homologation n° CH 4773 OL			
MOYENS D'IDENTIFICATION "STEWA" et "202 KS" sur plaquette du constructeur, à droite  latéralement sur longeron, derrière coffre de batterie  Numéro du chassis frappé à l'AV à droite sur longeron à côté de la pédale du frein Signe d'identification du moteur frappé devant No du moteur à l'AR s.bloc-moteur au-dessous filtre à air  Constructeur W.+A. STEINER, Dübendorf/ZH Importateur —						
CHASSIS Nombre d'essieux Direction manche Frein de service méc.ex Frein auxiliaire méc.ex Frein stationnt. )séparé Transmission mécanic Blocage differ.  CARROSSERIE Forme	2 Nombre de roues 3 Entran rons Assistance p.int.pédale, tringle, su	r roues AR  R bre vit. 3  Vitesse max. 9 *) km/h	MOTEUR Genre bloc Temps 4  Marque NORTON VILLIERS/Carb.: B  Type F 15  Position avant Nombre cyl. 1  Alésage 65 Course 44  Cylindr. 146 cm³ CV-Impot 0,74  CV-puiss. 2,80 (BHP) à 3600 t/m  Refroidissement air  Bruit 74 dB (A) à 3600 t/m  Amortissement bruit 1 pot 120x0 70 mm			
	1600 1130 250	Charge p. essie	4.00-8 6PR <sub>su</sub> 510(6,3) 1020(6,3)			

EQUIPEMENT	Equipemen	nt électrique <u>12</u>	v	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION		
Feux de route		_ Avertisseur optique _		Genre du véhicule Chariot à moteur		
Feux de croisement		_Feux de position2	/A (E)	Marque & type STEWA 202 KS		
		_ Feux de brouillard				
Avertisseur	<del></del>	Niv. sonore		Homologation n° CH 4773 Ol		
Essuie-glace		Lave-glace		Forme de la carr. pont		
Feux arrières <u>2/R</u>	(E)	Catadioptres 2/	<u>(I (E)</u>			
Feux stop		Feux de recul		Places ass. : Total 1 ( 1 avant)		
Eclair, plaque contr.	2/sép.au cer	itre Plaque forme X	MMX/oblengue			
		Indic. vitesse		Charge utile 530 Cylindrée 146 cm <sup>3</sup>		
Indic. direction clign. 4/avec lampe-témoin				Poids total 820 Poids de		
av <u>2/HELLA K12</u>	716 <sub>latér</sub>	- AR 2/HELLA	K 12716	l'ensemble		
Avert, clign,		Lampes de travail	**			
<del></del>	<del></del>			<u></u>		
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = 70259						

- \*) Plombage : n'est pas nécessaire.
- : sur demande pont basculant vers l'arrière; la sécurité selon l'article 22 \*\*) <u>Pont</u> alinéa 1 de l'OCE est nécessaire.

Lieu et date de l'expertise Zurich, 21.9.71 / 16.2.72 La commission d'expertise